

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Année 2023



Hamza
Développeur web
Paris



Amandine
Consultante handicap
Toulouse



Sabooj
EA communication
Paris



**ESAT du
Pont des Meuniers**
Hazebrouck



Sophorn
Masseur
Nantes



Gwenaëlle
Graphiste
Lille



Caroline
Box cadeaux
Paris

Janvier 2024

Mot d'introduction

du Directeur Général



Chères et chers partenaires,

Pour Linklusion, l'année 2023 s'est bien passée, dans la continuité de 2022 !

Le sentiment qui domine, cette année encore, c'est la fierté de servir notre communauté d'entrepreneurs, de femmes et d'hommes pleins de talent et de courage, de travailler avec nos partenaires pour un monde plus inclusif, et enfin la fierté que l'équipe Linklusion nous inspire au quotidien par son énergie et son talent.

Pour autant, nous nous gardons évidemment de tout excès d'optimisme, et ce pour deux raisons : premièrement, nos modèles économiques ont pour la plupart une dimension expérimentale, et deuxièmement, le fait de bénéficier de financements publics doit nous inciter à une certaine prudence et à une grande humilité.

En 2023, notre développement s'est poursuivi, avec plusieurs faits marquants : l'accélération forte de notre activité de recherche et la poursuite de l'expérimentation E.I.T.I, qui est au cœur de notre activité. Toutes les autres activités ont poursuivi leur développement, avec en ligne de mire, le développement de nos activités marchandes, qui devra s'accélérer en 2024 et 2025.

Ce rapport d'activité est avant tout un recensement de nos activités et de leurs effets, quantitatifs et qualitatifs, subjectifs et objectifs ; il est aussi un hommage à l'engagement et à la qualité du travail de notre communauté de TIH, des équipes Linklusion et de nos partenaires.

Ce rapport est destiné à tout notre écosystème, même s'il est avant tout une exigence (légitime) de nos financeurs. Nous espérons donc qu'il sera utile pour nos équipes, nos partenaires, nos clients, et je l'espère, notre communauté de TIH.

Bonne lecture !

Olivier ARNAUD-BLANCHARD

Table des matières

Partie 1. Qui sommes-nous ?	5
A. Comment est née Linklusion ?	5
B. Qui sont les T.I.H ?	6
1. Pourquoi ont-ils fait le choix du travail indépendant ?	6
2. Quelles sont les situations de handicap des T.I.H ?	6
3. Quelles sont les caractéristiques des T.I.H. référencés sur Linklusion ?	7
C. Présentation du comité E.S.S.	8
D. Notre équipe	9
E. Notre implantation géographique au 31 décembre 2023	10
F. Nos activités	11
1. Mise en relation	11
2. Formation	11
3. Accompagnement	12
4. Recherche et études	12
5. Autres activités	13
Partie 2. Temps forts de l'année 2023	14
A. Temps forts généraux	14
1. Plaidoyer sur l'E.I.T.I.	14
2. Centre de compensation du handicap	14
3. Mesure d'impact	15
4. Clauses sociales d'insertion	15
5. Partenariat avec Malt	16
B. Temps forts par activité	17
1. Mise en relation	17
2. Formation	18
3. Accompagnement	20
4. Recherche et études	23
Partie 3. Perspectives pour 2024	25
A. Perspectives générales	25
1. Centre de compensation	25
2. Mesure d'impact	25
3. Clauses sociales d'insertion	25
4. Partenariat avec Malt	25
5. Santé mentale	26
6. Cellule juridique	26
B. Perspectives par activité	27
1. Mise en relation	27
2. Formation	27
3. Accompagnement	28
4. Recherche et études	28
Partie 4. Nos partenaires	29
Partie 5. Annexe	30

Le rapport d'activité présente les indicateurs d'activités et de réalisations de Linklusion. Il a pour vocation à évoluer vers un « rapport d'activité et d'impact ».

Par souci d'accessibilité, les notes relatives aux sources ne sont pas indiquées en note de bas de page mais sont insérées directement dans le texte. De plus, les liens vers les sites internet des sources sont intégrés dans le texte ; il faut cliquer dessus afin d'être redirigé vers les sites internet concernés.



Partie 1. Qui sommes-nous ?

A. Comment est née Linklusion ?

En France, environ 500 000 personnes en situation de handicap sont demandeurs d'emploi, soit le double de la moyenne nationale. Parallèlement, on dénombre 76 400 T.I.H. selon l'AGEFIPH.

Source : Agefiph, https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2024-07/Agfiph-TDB-emploi-chomage-2023_2024-07.pdf, avril 2023 - consulté le 4 septembre 2024.

Le handicap peut également survenir dans la vie des chefs d'entreprise. Alors que 7 700 chefs d'entreprise sont déclarés en invalidité permanente ou définitive chaque année, il est probable que plusieurs milliers de dépôts de bilan soient causés par la survenance d'un handicap dans la vie du chef d'entreprise (aucune donnée précise n'étant disponible à ce stade).

En 2015, grâce au plaidoyer de h'up entrepreneurs, la loi « MACRON » intègre les T.I.H. dans le dispositif d'incitation financière de la sous-traitance handicap.

C'est pour donner vie à ces nouvelles opportunités que Linklusion a été créée sous le nom de T.I.H-Business en 2016.

L'entreprise (avec des statuts relevant de l'Économie Sociale et Solidaire – E.S.S, conformément aux lois E.S.S. de 2014) devient ainsi la première plateforme de mise en relation entre les T.I.H. et les entreprises pour la réalisation de prestations.

En 2020, sur demande de ses clients, la plateforme élargit son offre et intègre les Entreprises Adaptées (E.A.) et les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En parallèle, elle développe des programmes de formation et d'accompagnement pour les T.I.H. C'est alors que T.I.H-Business devient Linklusion !

Aujourd'hui, Linklusion a pour mission de développer des services pour les T.I.H. et leur écosystème, avec cinq activités :

- Linklusion.fr : une plateforme de mise en relation entre les acteurs de la sous-traitance handicap (T.I.H, E.A, ESAT) et les entreprises ;
- Une activité de formation à la croisée des problématiques du handicap et de l'entrepreneuriat, avec pour premier et emblématique programme "T.I.H- Learning" ;
- T.I.H-Booster : un programme d'accompagnement présent dans 16 départements en France à destination de porteurs de projets ou d'entrepreneurs en situation de handicap ne vivant pas de leur activité ;
- Une activité expérimentale de compensation du handicap (aide humaine) ;
- Une activité de recherche dans le champ de l'insertion des travailleurs handicapés.

B. Qui sont les T.I.H ?

Pour bénéficier du statut de T.I.H, reconnu par la loi depuis 2015, il faut :

- Exercer son activité professionnelle sous le statut d'indépendant (micro-entreprise, entreprise individuelle, SASU, etc.) ;
- Avoir une reconnaissance du handicap (par exemple, la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé – R.Q.T.H).

1. Pourquoi ont-ils fait le choix du travail indépendant ?

Pour plus de la moitié des T.I.H, le statut de travailleur indépendant est préférable au salariat (source : données Linklusion 2020).

Cette préférence s'explique par différentes raisons :

- Meilleure possibilité de concilier la situation de handicap et l'épanouissement professionnel ;
- Difficultés à trouver des postes de salariés (pour rappel, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est le double de la moyenne nationale, même s'il a tendance à baisser fortement depuis plusieurs années) ;
- Volonté entrepreneuriale forte ou métier très peu adapté au salariat (artisanat, métiers du freelancing).

En effet, les besoins spécifiques des T.I.H. ou les modalités du travail salarié ne leur permettent pas toujours d'exercer une activité en entreprise à temps complet ou sur des horaires fixes : 34% de la population en emploi ayant une reconnaissance administrative du handicap travaille à temps partiel, contre 17% de la population totale en emploi (INSEE, 2019, Travail, santé et handicap).

Par ailleurs, le statut d'indépendant peut aussi être une source de revenus complémentaires à une activité salariée. Grâce aux facilités de contractualisation des missions et à leur caractère limité dans le temps, certains T.I.H. que nous avons interrogés affirment qu'ils cumulent une activité de salarié et de travailleur indépendant afin d'accéder à un complément de revenus.

Enfin, être indépendant pour un travailleur en situation de handicap est synonyme de flexibilité quant à l'organisation de son temps de travail, au choix de ses missions et de ses clients et à l'aménagement de son espace de travail.

2. Quelles sont les situations de handicap des T.I.H ?

Presque tous les types de handicaps sont représentés chez les T.I.H, comme par exemple les :

- Troubles physiques / moteurs (paraplégie, infirmité moteur cérébrale, etc.) ;
- Troubles sensoriels (déficience visuelle, surdit , etc.) ;
- Troubles cognitifs ;
- Troubles psychiques (schizophr nie, troubles bipolaires, addictions, etc) ;

- Maladies invalidantes (sclérose en plaque, etc.).

Seul le champ de la déficience mentale n'est pas ou peu représenté dans la communauté des T.I.H, notamment parce que le travail indépendant nécessite un niveau important d'autonomie.

3. Quelles sont les caractéristiques des T.I.H. référencés sur Linklusion ?

A noter : les données présentées dans ce paragraphe proviennent d'une [étude réalisée par Malt et Linklusion](#) sur la base des T.I.H. référencés sur les deux plateformes.

En France, les T.I.H. sont répartis de manière homogène avec 54% d'hommes et 46% de femmes. Dans le reste de la population française, les femmes représentent environ 38% des travailleurs indépendants.

Source 3 : URSSAF, [Communiqué de presse](#), mars 2024, consulté le 3 juin 2024.

Ils sont pour la plupart âgés de plus de 47 ans et diplômés de l'enseignement supérieur. En effet, 84% des T.I.H. ont un niveau de qualification supérieur ou égal au baccalauréat, soit un taux deux fois plus élevé que le reste de la population française en emploi. "Seulement" 73% des chefs d'entreprise ont un niveau de qualification supérieur ou égal au baccalauréat en France.

Source 4 : INSEE, Enquête SINE "[Créateurs d'entreprises selon le diplôme - données annuelles 2018](#)", parue le 29 septembre 2020, consulté le 4 août 2023.

Les T.I.H. sont présents dans toute la France, avec une surpondération dans la région Île-de-France. 36,4% de T.I.H. sont présents en I.D.F. (contre 18% de la population totale française).



Source : étude Malt et Linklusion 2022 sur les TIH.

36% des T.I.H. préfèrent réaliser leurs missions en mixant télétravail et présentiel, contre 37% des T.I.H. qui réalisent leurs missions intégralement en télétravail.

Les T.I.H. œuvrent principalement dans le domaine des prestations intellectuelles aux entreprises, et plus précisément dans les secteurs d'activités suivants :

- Marketing, communication et web Design (35%) ;
- Tech et data (20%) ;
- Consulting (20%) ;
- Handicap, R.S.E. et inclusion (13%) ;
- Fonctions support (11%).

Pour en savoir plus sur les T.I.H, vous pouvez consulter :

- [L'étude ENATIH](#) (2020), une étude de référence dans le domaine ;
- [L'étude Malt x Linklusion](#) (2022).

C. Présentation du comité E.S.S.

L'ensemble des dispositions du statut d'ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) figure dans les statuts de Linklusion. En conséquence, elle est dans l'obligation, entre autres, de réunir un comité E.S.S. (Economie Sociale et Solidaire) au moins une fois par an. Il s'agit d'un comité consultatif chargé de se prononcer sur les décisions stratégiques, ainsi que sur des sujets tels que la gouvernance, les écarts de rémunération ou la politique R.S.E. de Linklusion.

Ce comité est constitué de salariés, de dirigeants, d'associés ainsi que de personnalités qualifiées. Pour Linklusion, on y retrouve :

- **Thierry SIBIEUDE**, co-fondateur de la chaire Innovation et Entrepreneuriat Social à l'ESSEC ;
- **Benjamin LOUIS**, Président et fondateur de l'association Coeur Handisport ;
- **Virginie DELALANDE**, coach, conférencière et ancienne avocate ;
- **Olivier VALLIN**, V.P. Sales France de Malt.

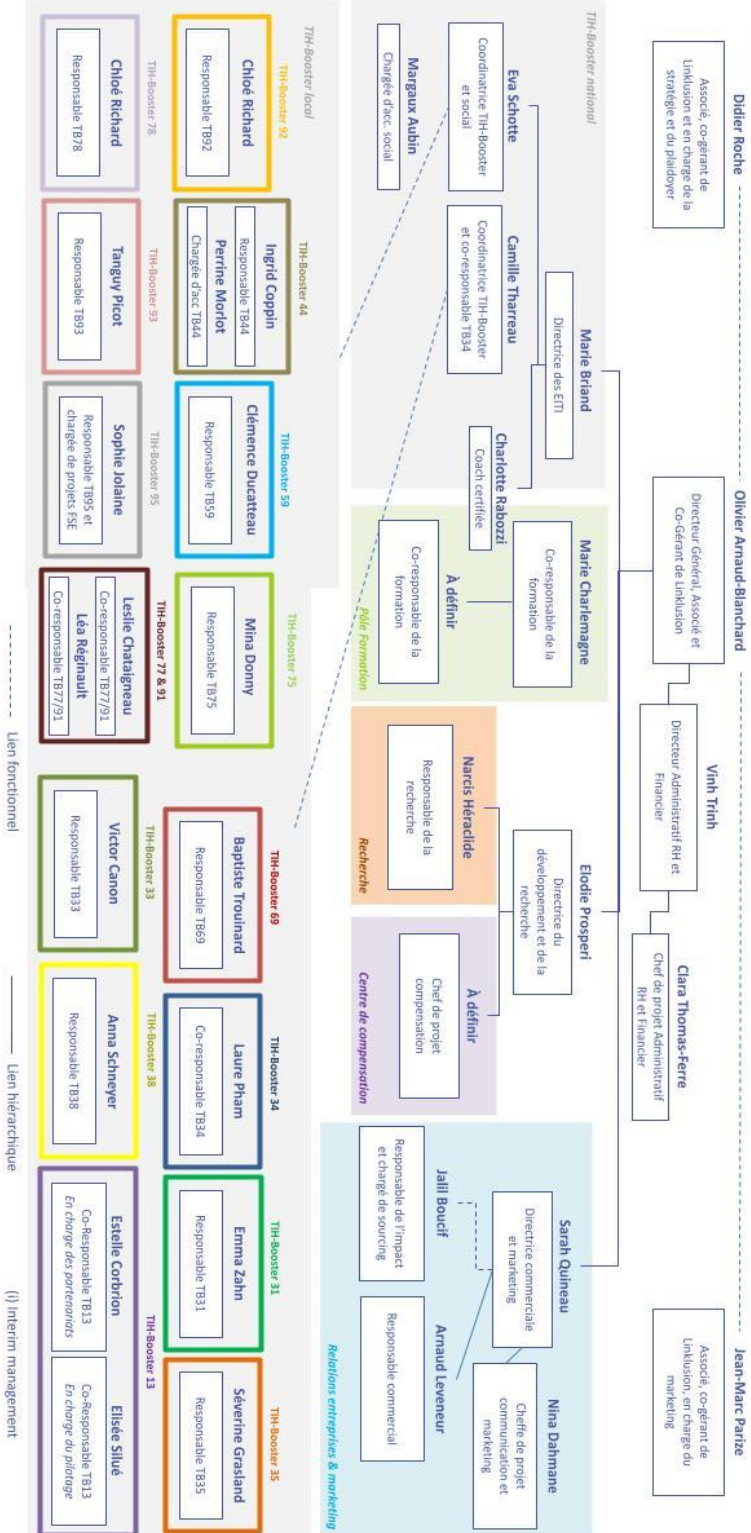
Le comité E.S.S. se réunit tous les semestres (les profils détaillés des membres du comité E.S.S. sont présentés sur le site internet de Linklusion).



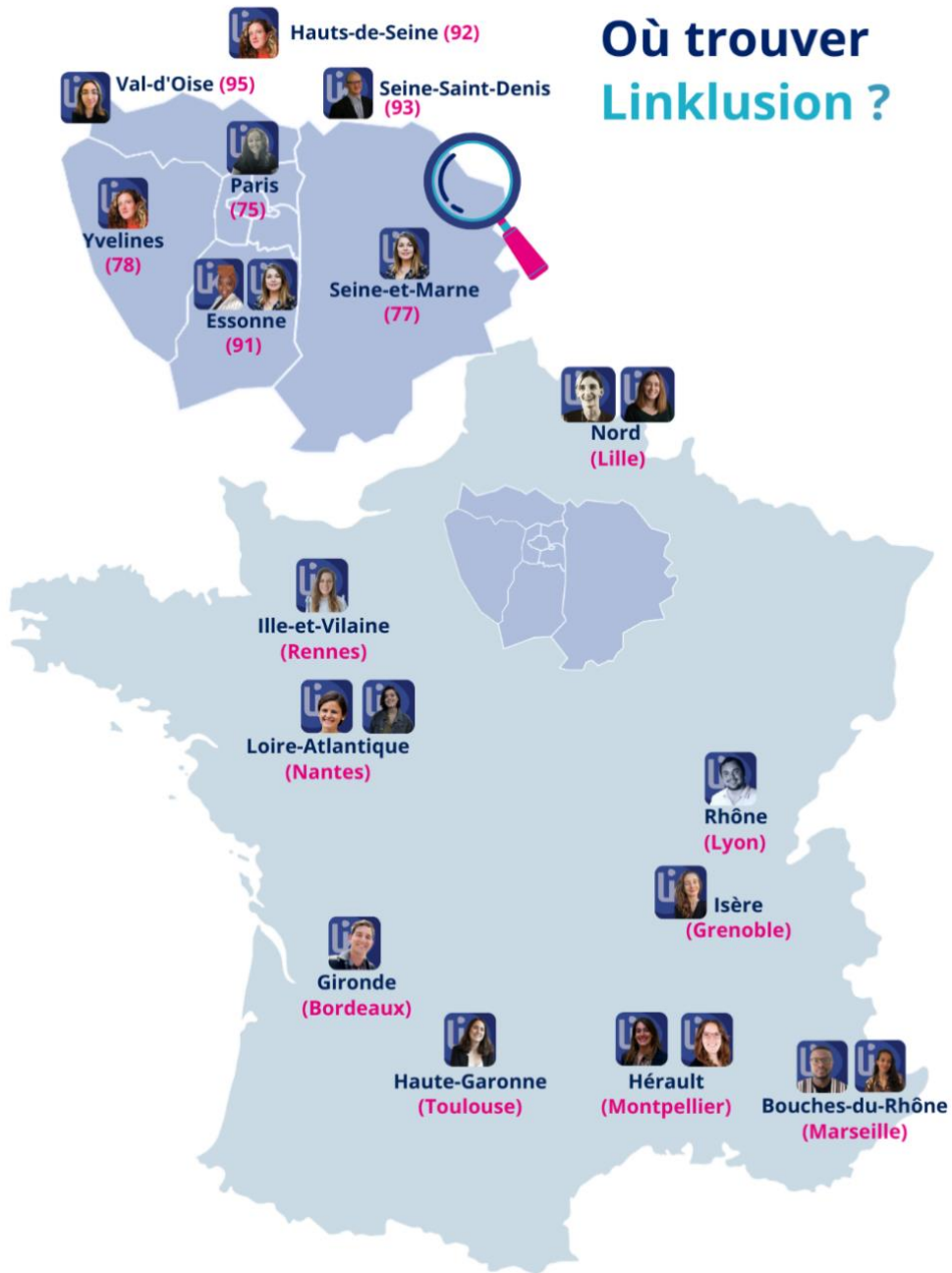
D. Notre équipe

Une version textuelle est disponible en annexe.

Organigramme simplifié 30/06/24



E. Notre implantation géographique au 31 décembre 2023



F. Nos activités

1. Mise en relation

La première activité développée par Linklusion est une plateforme de mise en relation (www.linklusion.fr) entre des T.I.H, des E.A, des ESAT et des clients (entreprises, administrations, etc.).

Grâce à la souscription d'un abonnement, les entreprises et organismes publics partenaires de Linklusion bénéficient :

- De l'accompagnement des équipes de Linklusion pour le développement de leurs achats inclusifs ;
- De l'accès à une base de données de T.I.H, d'E.A. et d'ESAT qu'ils peuvent contacter afin de leur proposer des missions ;
- D'une recherche de prestataires sur mesure.

Cette activité de mise en relation a pour objectifs :

- De contribuer à augmenter le chiffre d'affaires des T.I.H. (ainsi que des E.A. et ESAT) ;
- D'aider les T.I.H. à développer leurs réseaux professionnels ;
- D'accompagner les entreprises dans la dynamisation de leur politique handicap et achats inclusifs ;
- De communiquer autour du statut de T.I.H, encore peu connu de la sphère économique.

Par ailleurs, depuis novembre 2020, Linklusion et le leader européen du freelancing Malt ont noué un partenariat exclusif afin de faciliter la contractualisation de missions avec les T.I.H.

En 2023, la plateforme linklusion.fr a plus de 30 clients abonnés, près de 1000 TIH sur plus de 2500 T.I.H, E.A. et ESAT référencés, et opère près de 1000 mises en relation.

2. Formation

L'activité Formation de Linklusion a pour objectif de couvrir une grande variété de sujets à la croisée du handicap et de l'entrepreneuriat sous la forme :

- D'Ateliers Virtuels Interactifs : séances collectives en visioconférence ayant lieu toutes les deux semaines ;
- De modules, comprenant chacun une vidéo, une infographie, un format audio et un quiz, diffusés gratuitement sur la plateforme www.tih-learning.fr et sur les chaînes Youtube de Linklusion, de l'Agefiph et de h'up entrepreneurs ;
- D'une chaîne de podcasts ;
- De fiches pratiques / cas d'usage en cours de création.

Cette activité est réalisée grâce au soutien du Préfet des Hauts-de-Seine, de Veolia, de l'Agefiph et de la Fondation Malakoff Humanis Handicap, et en partenariat avec h'up entrepreneurs.

De plus, Linklusion opère un programme de formation pour le compte du réseau B.G.E. en partenariat avec h'up entrepreneurs dans le cadre du dispositif B.G.E. "créer sa réussite" (programme d'inclusion par le travail indépendant).

3. Accompagnement

T.I.H-Booster est le nom du principal programme d'accompagnement destiné aux T.I.H. (entrepreneurs, freelances et porteurs de projets) de Linklusion. Il prend la forme d'Entreprises d'Insertion par le Travail Indépendant (E.I.T.I.) opérées par Linklusion.

Ce programme a pour but de sécuriser le parcours professionnel de porteurs de projet ou d'entrepreneurs en situation de handicap en levant les freins périphériques d'accès à l'emploi ou au développement économique grâce à deux volets d'accompagnement :

- L'un social et administratif ;
- L'autre professionnel et commercial.

De plus, en région Ile-de-France, les projets du Fonds Social Européen (F.S.E.) permettent aux équipes de proposer un accompagnement renforcé aux T.I.H. sur les différents volets de l'accompagnement.

En 2023, 182 nouveaux T.I.H. ont rejoint le programme d'accompagnement et au total, 390 T.I.H. ont été accompagnés.

4. Recherche et études

Dans le cadre du développement des différentes activités de Linklusion, les équipes se sont confrontées à un manque de littérature scientifique sur les enjeux d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et notamment sur celles qui ont le statut d'indépendant.

N'ayant accès qu'à des réponses partielles dans la littérature actuelle, Linklusion a décidé, en 2021, de lancer un projet de recherche pour :

- Son équipe qui vit ce besoin de réponses et d'éclairage au quotidien ;
- Ses financeurs, qu'ils soient privés ou publics ;
- Contribuer à la recherche sur l'insertion professionnelle des Personnes en Situation de Handicap.

Afin d'accélérer, sur cette activité, Linklusion a obtenu le statut de Jeune Entreprise Innovante en décembre 2022 et a recruté un jeune chercheur, Narcis HERACLIDE, en novembre 2023.

Une stratégie de recherche a été développée, dans une démarche de Recherche et Développement Social. Elle est construite autour de trois axes principaux qui ont pour objectif d'étendre nos connaissances sur les enjeux d'insertion, d'inclusion et de participation des populations minorisées, et plus spécifiquement des personnes en situation de handicap exerçant ou souhaitant exercer une activité d'indépendant :

- L'expertise terrain au service des politiques publiques et du secteur de l'économie sociale ;
- Les enjeux sociaux et la vie privée des T.I.H. ;
- Les enjeux économiques et la relation des T.I.H. avec leurs parties prenantes.

Ces trois axes de recherche se déclinent sous différents types de travaux, mêlant théorie, opérationnel et diffusion des savoirs :

- Des travaux de recherche académique menés par notre chercheur (par exemple, un projet de recherche sur la pertinence des indicateurs de sortie comme mesure d'impact de l'accompagnement des E.I.T.I...);
- Des projets collaboratifs de recherche-action afin de répondre à des questionnements opérationnels des équipes de Linklusion (par exemple, un projet porte sur les leviers et les freins d'accès aux droits sociaux des T.I.H...);
- Des communications sur l'actualité scientifique via des articles de vulgarisation scientifique et des événements (webinaires, conférences...).

5. Autres activités

Coworking inclusif

L'activité de coworking inclusif avait pour objectif d'explorer les besoins qu'ont les travailleurs en situation de handicap d'espaces de travail partagés qui soient adaptés à leurs besoins spécifiques.

Cette activité passionnante et utile a fait l'objet d'un rapport complet publié sur le site internet de Linklusion. A ce stade, les défis que présente cette activité nous amènent à arrêter nos projets de développement ; l'activité est donc en pause jusqu'à nouvel ordre. Le frein principal au développement de l'activité est que les capitaux et le savoir-faire nécessaires sont tels que nous préférons nous concentrer sur nos activités de service autour de l'accompagnement, la mise en relation et la formation.

Pour autant, nous espérons que d'autres opérateurs pourront s'emparer de ce sujet : c'est la raison pour laquelle nous avons rendu public notre rapport sur le coworking inclusif.

Source : Linklusion, [Lien de téléchargement du rapport Coworking inclusif](#), octobre 2023, consulté le 3 septembre 2024

Centre de compensation

Dans le cadre de ses activités d'accompagnement de près de 500 T.I.H. depuis 2020, Linklusion a constaté un niveau de non-recours significatif des aides à la compensation humaine concernant les T.I.H. Quatre raisons principales ont été identifiées pour expliquer ce non-recours :

- La méconnaissance de ce dispositif ;
- La difficulté à qualifier les besoins ;
- Le montage du dossier de demande d'aide humaine (complexité, longueur et délai d'instruction) ;
- La difficulté à trouver un prestataire adapté aux besoins identifiés.

En 2022, Linklusion a donc posé les bases d'un projet de création d'un centre de compensation du handicap par aide humaine.

Partie 2. Temps forts de l'année 2023

A. Temps forts généraux

1. Plaidoyer sur l'E.I.T.I.

La deuxième phase de l'expérimentation de l'Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (E.I.T.I) arrivait à son terme fin décembre 2023.

Par conséquent, l'un des enjeux 2023 de Linklusion et de ses partenaires E.I.T.I a été d'obtenir la prolongation de cette expérimentation, pour une 3^e phase. L'Etat a validé cette 3^e phase, qui va durer 3 ans (de début 2024 à fin 2026).

Les échanges qui ont permis d'aboutir à cette prolongation pour une 3^e phase ont eu lieu avec la Délégation Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP, Ministère du Travail), l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), la conseillère technique (Caroline Dekerle) du ministre du travail de l'époque (Olivier Dussopt). Du côté des E.I.T.I, Linklusion a collaboré avec Lulu dans ma rue, All Inclusive (Groupe Semafor), Incipit (Groupe Staffme), APEE, Hopla et Germinal (Groupe SOS). Par ailleurs, les travaux ont aussi impliqué la Fédération des Entreprises d'Insertion, ou l'UNAI.

Le cadrage définitif de cette 3^e phase d'expérimentation sera finalisé en 2024.

2. Centre de compensation du handicap

En 2023, Linklusion a continué à structurer sa nouvelle activité de centre de compensation du handicap en aide humaine autour de plusieurs axes :

- La poursuite de la réalisation de prestations de compensation, afin de bénéficier de retours d'expérience sur lesquels capitaliser. Ainsi, au 31 décembre 2023, ce sont 7 T.I.H. et 1 Travailleur Handicapé salarié qui ont été accompagnés pour des prestations de compensation, représentant 331 heures de compensation pour un chiffre d'affaires total de 23 000€ H.T. (contre 87 heures et 5 225 euros H.T. de chiffres d'affaires en 2022) ;
- La validation de cofinancements d'un Fonds de revitalisation et du Fonds Social Européen pour pouvoir accompagner en 2023 et 2024 un total de 100 Travailleurs Handicapés dans leurs démarches de compensation du handicap ;
- La structuration du centre de compensation du handicap afin d'en comprendre la chaîne de valeur, le marché correspondant, les acteurs de l'écosystème, etc.

Grâce à cette première phase d'exploration et afin de poursuivre le développement du centre de compensation et de construire un modèle qui puisse être pérennisé, nous poursuivons nos échanges avec des financeurs.

3. Mesure d'impact

Depuis 2022, une activité de mesure et d'évaluation de l'impact social des activités de Linklusion est en place, afin notamment :

- D'évaluer l'impact de Linklusion sur son public cible ;
- D'identifier les bonnes pratiques relevées et proposer des axes d'amélioration continue des programmes ;
- D'étudier les besoins des T.I.H. pour proposer de nouveaux services innovants (centre de formation, centre de compensation) ;
- De dresser l'état des lieux des impacts recherchés dans ses activités.

En 2023, l'ambition de Linklusion a été d'étendre la mesure d'impact social à l'ensemble des activités de Linklusion et à l'échelle de tous les T.I.H. de la communauté de Linklusion (plateforme linklusion.fr, programme T.I.H-Booster, etc.).

Cette nouvelle phase du projet de mesure d'impact a notamment débuté par l'élaboration d'une matrice de l'ensemble des activités de Linklusion et des impacts attendus pour chaque activité.

Les impacts recherchés pour chaque activité sont les suivants :

- Revenus et financements ;
- Réseau et mise en relation ;
- Savoir-faire et savoir-être ;
- Sécurisation des parcours professionnels ;
- Connaissance du statut de T.I.H ;
- Santé mentale et isolement ;
- Accès aux droits (social, administratif et compensation du handicap).

A noter : certains de ces impacts ne pourront être retrouvés dans toutes les activités de Linklusion, du fait de la nature de ces activités.

Sur la base de cette méthodologie, de nouvelles mesures d'impact ont ensuite été effectuées en 2023 sur la saison 2 de T.I.H-Learning. Les résultats en sont détaillés plus bas dans ce rapport.

4. Clauses sociales d'insertion

Grâce au [plaidoyer](#) de Linklusion et h'up entrepreneurs mené en 2022, les T.I.H. sont désormais mentionnés dans la version 4 du [Guide sur les aspects sociaux de la commande publique](#), datant de juillet 2022, ce qui permet aux acheteurs publics d'avoir connaissance du statut de T.I.H. et de les solliciter lors de l'exécution de marchés publics. Par ailleurs, dans ce guide, Linklusion est citée comme plateforme de référence des T.I.H.

Pour rappel, les clauses sociales / d'insertion sont des dispositifs permettant à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'heures de travail dans le cadre d'un marché public.

En 2023, les efforts de Linklusion concernant les clauses sociales d'insertion ont principalement porté sur des actions de communication et de sensibilisation via :

- Des webinaires à destination des T.I.H : webinaire T.I.H-Learning sur la réponse aux marchés publics en juin 2023 ;
- Des webinaires à destination des acheteurs publics et facilitateurs des clauses sociales : webinaire sur la plateforme IDEALCO en juin 2023 et intervention à une matinale des référents territoriaux de la Société du Grand Paris en juin 2023 ;
- Des webinaires à destination des entreprises : webinaire sur le bilan d'une année d'intégration des T.I.H. au sein des clauses sociales des marchés publics lors la S.E.E.P.H. en novembre 2023 ;
- Des articles de blog dédiés et des infographies récapitulatives.

5. Partenariat avec Malt

La mise en place en 2020 du partenariat entre Linklusion et le leader européen du freelancing Malt a contribué à l'accélération du développement de l'activité de mise en relation de Linklusion. Cette accélération a été constatée tant sur le nombre d'entreprises clientes de Linklusion et Malt, que sur le nombre de TIH inscrits sur linklusion.fr.

En 2022, afin de fournir toujours plus d'information sur les TIH aux acteurs économiques, Malt et Linklusion ont produit une étude commune sur les T.I.H. inscrits sur la marketplace Malt et sur la plateforme linklusion.fr.

L'objectif principal de cette étude était d'apporter des éclairages sur la population des T.I.H : leurs métiers, leurs habitudes de travail, les raisons du choix de l'entrepreneuriat, etc. De surcroît, ce rapport a eu pour effet de faire connaître le statut des T.I.H. et la population des T.I.H, encore trop méconnus par les entreprises et par certains T.I.H. eux-mêmes.

En 2023, les T.I.H. recensés sur Malt (et identifiés grâce à Linklusion) ont atteint 1 million d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

De plus, Malt et Linklusion ont profité de ce partenariat pour œuvrer conjointement à faire connaître le statut de T.I.H. auprès des organisations clientes de Malt qui opèrent les marchés publics et qui sont concernées par l'application des clauses sociales.



B. Temps forts par activité

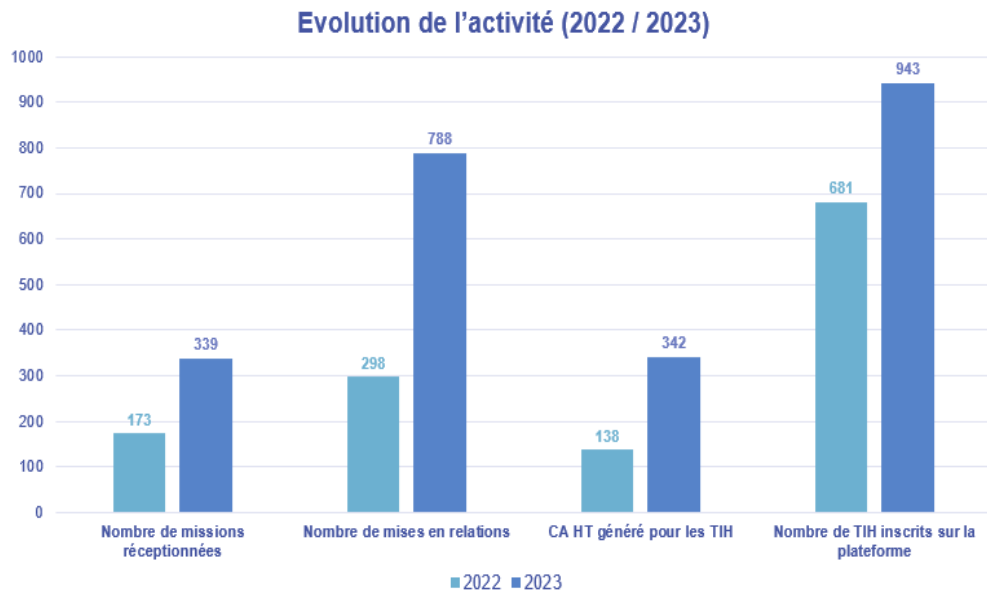
1. Mise en relation

L'activité de mise en relation s'est poursuivie en suivant un rythme de croissance soutenu. En effet, en 2023, plus de 790 mises en relation ont été opérées entre les T.I.H. et les entreprises, contre environ 300 mises en relation en 2022.

De plus, la communauté des T.I.H. référencés sur la plateforme s'est considérablement agrandie, passant de 681 T.I.H. fin 2022 à 943 fin 2023, ce qui permet trois avancées majeures :

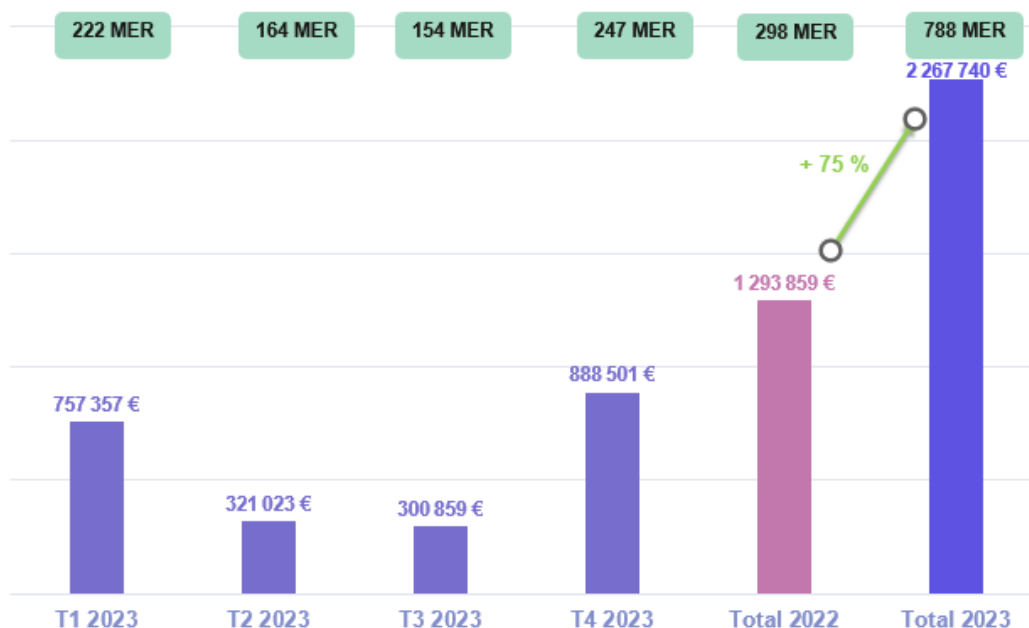
- Un sourcing de profils de T.I.H. plus affiné ;
- La possibilité de proposer plus de profils aux partenaires, qu'il s'agisse d'entreprises, de structures publiques ou de structures de l'ESS ;
- L'opportunité de proposer des profils à 95% des offres de missions pour lesquelles Linklusion est sollicitée.

Indicateurs clés de la plateforme de mises en relation en 2022 et 2023 :



NB : le CA HT est présenté en milliers d'euros

Evolution du montant des missions réceptionnées en euros et du nombre de mises en relation - MER (T1 2023 -> T4 2023)



NB : MER signifie « mise en relation »

Les chiffres présentés peuvent s'avérer être légèrement en-dessous de la réalité car certaines signatures et mises en relation ne sont pas identifiées. Toutefois, à ce stade, nous ne savons pas encore quantifier cette sous-estimation.

2. Formation

L'activité Formation de Linklusion vise à produire du contenu qui aborde des sujets à la croisée du handicap et de l'entrepreneuriat et s'adresse à tous les T.I.H, sans se limiter aux T.I.H. accompagnés dans le cadre du programme T.I.H-Booster.

Les objectifs poursuivis par l'activité Formation sont multiples, à la fois sociaux et commerciaux :

- Approfondir des compétences existantes, en développer de nouvelles et acquérir des connaissances en lien avec leurs besoins spécifiques ;
- Développer leur activité ;
- Questionner leur manière de travailler ;
- Valoriser le parcours des T.I.H. grâce au partage d'expérience ;
- Apprendre des autres ;
- Rompre l'isolement ;
- Créer un réseau.

En 2023, le programme T.I.H.-Learning, financée par l'Agefiph, le Préfet des Hauts-de-Seine, Veolia, la Fondation Malakoff Humanis Handicap et B.G.E, s'est poursuivie avec :



La saison 2 de T.I.H-Learning

La saison 2 de T.I.H-Learning s'est étoffée par la production de 10 modules diffusés sur les chaînes Youtube de Linklusion et de h'up entrepreneurs. Pour rappel, ces modules sont constitués d'une vidéo, d'un format audio, d'une infographie et d'un quiz.

Fin 2023, on dénombrait près de 10 000 vues de l'intégralité de la saison 2 (soit 23 modules) et 253 abonnés sur la chaîne Youtube de Linklusion.

Par ailleurs, 19 ateliers virtuels interactifs se sont déroulés en 2023, rassemblant un total de 599 participants. A l'issue de l'envoi d'un questionnaire de satisfaction, 94% des répondants (315 personnes) affirmaient que les ateliers leur permettaient d'améliorer leur connaissance de la thématique abordée.

Pour rappel, en 2022, la saison 2 de T.I.H-Learning avait permis la réalisation de 13 modules et de 11 ateliers virtuels interactifs, avec :

- Près de 7 000 vues des vidéos sur LinkedIn et YouTube ;
- Plus de 320 participants aux ateliers, avec un taux de 93 % d'opinions positives.

De plus, pour célébrer la fin de la saison 2 de T.I.H-Learning et pour récompenser les T.I.H. qui l'ont suivie, Linklusion a organisé un Grand Prix Formation des T.I.H. en partenariat avec l'Agefiph, le Préfet des Hauts-de-Seine, Veolia, la Fondation Malakoff Humanis Handicap, h'up entrepreneurs et l'Essec Business School. Sélectionnés sur la base de leurs réponses à un questionnaire d'impact et à un quiz sur les modules et de leur assiduité aux ateliers virtuels interactifs, les trois lauréats du Grand Prix ont remporté des chèques formation de 3000 euros, 2000 euros et 1000 euros. Les prix seront remis le 1^{er} février 2024 lors d'une cérémonie de remise de Grand Prix Formation des T.I.H.

Enfin, la saison 2 de T.I.H-Learning a fait l'objet d'une mesure d'impact approfondie, grâce aux réponses des T.I.H. au questionnaire d'impact envoyé dans le cadre du Grand Prix Formation des T.I.H. Avec 45 répondants, il en ressort plusieurs éléments :

- Les femmes représentent le public majoritaire des modules T.I.H-Learning ;
- Les ateliers virtuels interactifs sont le format le plus consulté et le plus satisfaisant pour les T.I.H, devant les vidéos, les infographies, les quiz et les podcasts ;
- Les répondants sont en grande majorité satisfaits voire très satisfaits par les connaissances professionnelles et les informations sur l'accès aux droits qu'ils ont acquises.

Un partenariat avec B.G.E.

Ce partenariat a été conclu fin 2021 entre la B.G.E. et le RESOTIH (Linklusion et h'up entrepreneurs) afin d'animer des ateliers auprès de conseillers B.G.E. et de T.I.H. accompagnés par la B.G.E.

L'objectif est de former et d'accompagner les conseillers B.G.E. en abordant des thèmes à la croisée du handicap et de l'entrepreneuriat, tout en encourageant l'échange et le partage de bonnes pratiques. Les ateliers ont été imaginés et créés selon les besoins recensés chez les

participants, par l'intermédiaire de comptes-rendus d'ateliers et de questionnaires de satisfaction.

En 2023, ce partenariat a donné lieu à un total de 4 ateliers en visioconférence, rassemblant 143 participants. Lors de l'envoi d'un questionnaire de satisfaction, 90% des répondants ont affirmé recommander ces ateliers à leurs collègues.

Ce projet permet ainsi à Linklusion de réaliser des prestations de formation à un public élargi et de partager son savoir-faire en matière de handicap et d'entrepreneuriat. Les contenus les plus sollicités par B.G.E. et nos partenaires en général sont la santé mentale, les troubles psychiques, et la compensation du handicap.

Les bilans professionnels

En 2023, en partenariat avec Ethik Connection (actionnaire minoritaire de Linklusion), Linklusion a créé des bilans professionnels afin de proposer à des T.I.H. une projection sur leur développement professionnel qui prenne en compte leur situation de handicap ou de santé.

Les enjeux abordés sont :

- Comprendre leur personnalité et leurs compétences clés ;
- Améliorer leur organisation et le développement de leur activité ;
- Trouver l'équilibre entre leurs vies professionnelle et personnelle en prenant en compte leur handicap pour envisager sereinement leur futur professionnel ;

Concrètement, le public éligible et volontaire bénéficie de séances en face à face avec des praticiens du bilan de compétences, des experts du handicap et des professionnels de l'accompagnement d'entrepreneurs, alimentées par des séances travail individuel.

Une importance particulière est accordée à l'étude approfondie des besoins spécifiques et des difficultés rencontrées par les entrepreneurs du fait de leur situation de handicap.

Ainsi, une analyse des besoins spécifiques de l'entrepreneur est réalisée par le biais d'un questionnaire, puis de deux entretiens. L'objectif est de conseiller le stagiaire T.I.H. dans son avenir professionnel tout en prenant en compte sa situation de santé et son évolutivité.

A l'issue du bilan professionnel, les stagiaires disposent :

- D'une analyse de leur situation et de conseils pour l'avenir (sur le modèle du bilan de compétences) ;
- D'analyses spécifiques liées au handicap et à son évolution : pistes de compensations, financements et aménagements.

En 2023, grâce au soutien et au financement de l'AGEFICE, des T.I.H. ont été accompagnés dans ce processus expérimental, éligibles aux critères de ce Fond d'Assurance Formation.

3. Accompagnement

L'année 2023 a été une année de stabilisation pour le programme T.I.H-Booster.

Début 2023, le programme d'accompagnement s'est déployé dans 4 nouveaux départements :

- Val-d'Oise (95) : ouverture en janvier 2023 par Sophie JOLAINE ;
- Essonne (91) : ouverture en janvier 2023 par Leslie CHATAIGNEAU et Sandrine NKOUKA ;
- Ille-et-Vilaine (35) : ouverture en février 2023 par Séverine GRASLAND ;
- Isère (38) : ouverture en février 2023 par Anna SCHNEYER.

Pour suivre le développement du programme d'accompagnement, l'équipe T.I.H-Booster a continué de s'agrandir avec les arrivées de :

- Estelle CORBRION pour épauler Elisée SILUE suite au départ d'Anna MONTAGUTELLI dans les Bouches-du-Rhône (13) ;
- Chloé RICHARD pour prendre la relève de Florian LE BRETON dans les Hauts-de-Seine (92) ;
- Nadège RABE, stagiaire, pour épauler Arnaud LEVENEUR en Haute-Garonne (31) ;
- Tanguy PICOT pour prendre la suite d'Evens THEROSMY en Seine-Saint-Denis (93) ;
- Charlotte RABOZZI, coach professionnelle, pour renforcer les compétences transversales.

Par ailleurs, la consolidation des onze premiers départements lancés entre 2020 et 2022 s'est poursuivie avec :

- Le développement des partenariats ;
- L'augmentation du nombre d'E.T.P. accompagnés sur chacun des 12 départements : passage de 129,4 E.T.P. en 2022 à 194,4 E.T.P. en 2023 sur 12 départements.

Pour rappel, ces douze départements historiques sont : Paris (août 2020) ; les Bouches-du-Rhône (février 2021) ; le Nord (mars 2021) ; le Rhône (mai 2021) ; les Hauts-de-Seine (juin 2021) ; la Loire-Atlantique, la Haute-Garonne et l'Hérault (novembre 2021) ; les Yvelines (janvier 2022) ; la Seine-et-Marne (février 2022) ; la Gironde (juin 2022) et la Seine-Saint-Denis (novembre 2022).

La croissance du programme T.I.H-Booster avec le développement des départements existants et l'ouverture de nouveaux territoires a permis d'accompagner 390 T.I.H. en 2023, dont 182 intégrés en 2023.

Selon les critères de comptabilisation de l'I.A.E, ceci correspond à un passage de 55,1 E.T.P. accompagnés en 2021 à 129,4 E.T.P. accompagnés en 2022 et à 229,3 E.T.P. accompagnés en 2023.

Concernant le contenu de l'accompagnement professionnel, l'équipe T.I.H-Booster a travaillé sur l'amélioration continue de sa méthodologie d'accompagnement, avec notamment :

- L'utilisation d'un outil interne Notion qui permet de centraliser toutes les informations et expertises développées par l'équipe d'accompagnement ;
- Le recrutement d'une coach professionnelle certifiée permettant de répondre à certains besoins des bénéficiaires et de l'équipe d'accompagnement.

S'agissant du volet social de l'accompagnement, l'équipe T.I.H-Booster a également poursuivi le développement de sa méthodologie d'accompagnement. En effet, grâce au savoir-faire de Linklusion sur la compensation du handicap, le programme T.I.H-Booster veille à donner accès au

plus grand nombre de T.I.H. aux solutions de compensation du handicap, de manière à lever un maximum de freins sociaux impactant leur insertion professionnelle.

Cela s'opère notamment au travers de la formation de l'équipe T.I.H-Booster sur les sujets de l'accès aux droits liés au handicap, avec la réalisation de huit modules de formation en visioconférence, ayant pour thématiques :

- La compensation du handicap, ses acteurs clé et la réalisation d'un diagnostic des besoins de compensation d'un T.I.H ;
- Les différentes aides mobilisables pour financer des solutions de compensation du handicap pour la vie personnelle et pour la vie professionnelle ;
- Les démarches de demande d'Aide à l'Adaptation des Situations de Travail (A.A.S.T) ;
- Les démarches de demande de Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap (R.L.H) ;
- La Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H) et ses différentes formes ;
- La réalisation d'une demande de P.C.H. à la M.D.P.H. ;
- L'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H) et les possibilités de cumul avec d'autres revenus ;
- La réalisation d'une demande d'A.A.H. à la M.D.P.H.

De plus, des ateliers d'accès aux droits liés au handicap ont été mis en place toutes les six semaines, à destination de l'équipe T.I.H-Booster. Par exemple, les sujets abordés étaient :

- La manière de mener un diagnostic de compensation du handicap en utilisant la trame proposée à cet effet ;
- L'approfondissement de l'étude des besoins de compensation du handicap grâce à l'utilisation de la grille d'évaluation ;
- La mise en pratique de dossiers de compensation en cours ;

Enfin, des points mensuels internes d'accompagnement social ont été mis en place afin d'assurer un suivi régulier et personnalisé de l'équipe T.I.H-Booster sur les problématiques d'accompagnement social rencontrées avec les T.I.H.

Forte de cette nouvelle montée en compétences, l'équipe T.I.H-Booster a ainsi pu réaliser en 2023 :

- Plus de 350 démarches d'accompagnement social pour les T.I.H (à noter : c'est le chiffre recensé, il est probablement sous-estimé) ;
- 124 diagnostics de compensation du handicap ;
- 240 démarches d'accès aux aides de compensation du handicap. Fin 2023, 50 d'entre elles avaient été acceptées, dont 13 demandes d'A.A.S.T. humaine et 5 R.L.H.

L'année 2023 a aussi été marquée par l'arrivée à terme de certains accompagnements :

- A la fin de l'année 2023, la durée moyenne des parcours des bénéficiaires depuis la création du programme était de 16 mois ;
- 114 T.I.H. sont sortis du programme en 2023.

Enfin, grâce au soutien financier d'un Fonds Social Européen (F.S.E.) porté par la DRIETS, Linklusion a débuté en 2023 l'accompagnement de 57 T.I.H. dans leurs démarches de compensation du handicap (en coordination avec les acteurs-clés du secteur tels que Cap Emploi),

avec pour objectif d'accompagner 80 T.I.H. d'ici à fin 2024.

A noter : le Fonds Social Européen (F.S.E) peut apporter un soutien financier à des projets visant à améliorer l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, comme c'est le cas pour les différentes activités proposées par Linklusion. C'est avec cette volonté que Linklusion a décidé de renforcer son accompagnement des T.I.H. sur les sujets d'accès aux droits de compensation du handicap en Ile-de-France.

4. Recherche et études

L'un des objectifs de Linklusion pour l'année 2023 était de se doter des moyens nécessaires à la définition d'une stratégie de recherche claire, afin de mettre en œuvre des projets de recherche palliant le manque de littérature sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, et en particulier des T.I.H.

Pour ce faire, Linklusion a recruté un jeune chercheur qui a pris ses fonctions en octobre 2023. Celui-ci est diplômé d'un doctorat en sciences de gestion, sa thèse ayant pour sujet les processus d'aménagement raisonnable à destination des travailleurs en situation de handicap. Ce recrutement a permis à Linklusion de s'inscrire dans plusieurs réseaux de recherche auxquels appartient le chercheur :

- Participation au réseau de recherche de l'UNESCO sur les Futurs Responsables, avec une dimension inclusive ;
- Participation au groupe de travail sur le handicap de l'E.H.E.S.S ;
- Participation au réseau de recherche de l'association internationale de management stratégique (A.I.M.S).

A partir des données de recherche collectées par différents membres de l'équipe T.I.H-Booster et de huit entretiens de recherche menés avec les directeurs de service, plusieurs axes de recherche ont été identifiés afin de structurer la stratégie sur les deux prochaines années. Plus spécifiquement, 6 projets de recherche ont été proposés :

- Projet de recherche : évaluer l'impact de l'accompagnement des T.I.H. par les sorties sous l'angle de l'insertion ;
- Projet de recherche-action : explorer et développer la capacité d'anticipation des entrepreneurs en situation de handicap ;
- Projet de recherche-action : développer un « serious game » pour améliorer l'apprentissage entrepreneurial des T.I.H et de leur écosystème ;
- Étude sur les facteurs d'exclusion des femmes en situation de handicap et entrepreneures ;
- Étude sur les besoins d'aménagements et de compensation des T.I.H. en relation aux barrières d'accès ;
- Projet de recherche : la contribution de Linklusion aux critères E.S.G.

Le projet de recherche sur l'évaluation de l'impact de l'accompagnement des T.I.H. par les sorties a été considéré prioritaire. En effet, celui-ci répond à des questionnements fondamentaux pour l'activité d'une E.I.T.I, en relation avec sa mission d'insertion régie par les pouvoirs publics. La fin de l'année 2023 a donc consisté en la conception du cadre théorique et de la méthodologie du projet :

- Identification des champs de la littérature scientifique pouvant constituer le cadre théorique de la recherche ;
- Revue de la littérature ;
- Identification des références bibliographiques servant au cadre théorique ;
- Conception de la méthodologie du projet à partir du cadre théorique et des objectifs de la recherche.

En outre, une étude inédite a été lancée sur les chefs d'entreprises faisant face à l'irruption du handicap, car il existe très peu de données chiffrées sur cette population et ses besoins. Cette étude, intitulée « AVENIR T.I.H », s'est construite à partir de :

- Une analyse des données existantes et des dispositifs d'accompagnement actuels ;
- Une collecte de données quantitatives récoltées via un questionnaire administré en ligne à destination des T.I.H ;
- Une collecte de données qualitatives récoltées via la conduite d'entretiens semi-directifs.



Partie 3. Perspectives pour 2024

A. Perspectives générales

1. Centre de compensation

L'objectif principal de 2024 sera dans un premier temps de valider les financements nécessaires au développement du centre de compensation.

Une fois le financement validé, une nouvelle phase de développement débutera avec :

- La co-construction d'une plateforme informatique ;
- La promotion de son utilisation auprès des travailleurs handicapés, des structures d'accompagnement et des missions des entreprises.

Cela permettra d'apporter aux travailleurs handicapés concernés une solution pour faciliter la qualification des besoins et la recherche de financement et, in fine, de pérenniser le centre de compensation du handicap dans son activité de prestation en aide humaine.

2. Mesure d'impact

En 2024, le travail de méthodologie de mesure d'impact et de définition des impacts souhaités se poursuivra, dans la continuité de ce qui a été débuté en 2023.

Ainsi, il est prévu de rédiger une feuille de route de mesure d'impact pour définir et arbitrer entre les différents scénarios de mesure d'impact par activité.

En 2024, l'ensemble du programme T.I.H-Learning saison 2 fera l'objet d'une mesure d'impact et la mesure d'impact de l'activité TIH Booster sera cadrée.

3. Clauses sociales d'insertion

En 2024, les efforts de Linklusion porteront notamment sur :

- Des actions de plaidoyer pour officialiser l'éligibilité des T.I.H. aux marchés réservés (Code de la commande publique) ;
- La transmission de bonnes pratiques aux différents acteurs des clauses sociales (entreprises, T.I.H ...)
- Le maillage avec d'autres bénéficiaires des clauses sociales d'insertion opérant dans le champ de la prestation intellectuelle.

4. Partenariat avec Malt

Le partenariat Malt-Linklusion se poursuit en 2023 avec pour objectif :

- De générer toujours plus de mises en relation pour les T.I.H ;
- D'embarquer plus d'entreprises dans un partenariat avec Linklusion.

Malt et Linklusion travaillent notamment au développement de leur impact sur les clauses sociales des marchés publics.

5. Santé mentale

Les activités de Linklusion voient émerger depuis plusieurs années les enjeux de la santé mentale, en tant qu'enjeu plus large que les troubles psychiques. Ces enjeux sont importants pour plusieurs raisons :

1. Les personnes que nous accompagnons cumulent généralement plusieurs facteurs de risque de développement d'un trouble psychique. Il en existe trois :
 - a. Les facteurs de risque sociaux et environnementaux comme la précarité ou l'isolement ;
 - b. Les facteurs de risque psychologiques : c'est-à-dire les dimensions psychologiques en lien avec la personnalité ;
 - c. Les facteurs de risque biologiques : comme les facteurs génétiques et certaines pathologies médicales non psychiatriques.
2. Le travail indépendant, en tant que facteur d'isolement social, est susceptible de déclencher chez les T.I.H., davantage de besoins d'accompagnement sur les problématiques de santé mentale ;
3. Le fait d'accompagner des personnes exposées à ces enjeux de santé mentale entraîne des risques psycho-sociaux et donc un besoin de sensibilisation ou de formation accru au sein des équipes de Linklusion ;
4. D'après les professionnels et autorités de santé, plusieurs facteurs conjoncturels (ou historiques) augmentent les besoins d'accompagnement en santé mentale. Parmi ces facteurs, nous pouvons citer la récente épidémie de COVID-19 et ses conséquences sociétales (notamment l'isolement) ou encore l'augmentation de l'usage des écrans et notamment des réseaux sociaux ;
5. Les troubles psychiques et la santé mentale font partie des problématiques qui intéressent le plus nos partenaires et notre équipe.

Afin d'avancer sur ces sujets, Linklusion a pu bénéficier de sensibilisation par des professionnels tels que Mathieu Boullenger.

Il a ensuite été décidé de poursuivre la montée en compétence des équipes sur le sujet en s'intéressant à des dispositifs comme les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), et en commençant à s'y former. Créé en 2000 en Australie par Tony Jorm (professeur de médecine) et Betty Kitchener (éducatrice spécialisée concernée par un trouble dépressif), le programme Mental Health First Aid® (Premiers Secours en Santé Mentale) propose une formation généraliste sur la santé mentale et une méthode pour assister une personne souffrant d'un trouble en santé mentale ou pour l'aider en cas de crise.

6. Cellule juridique

Les nombreux enjeux juridiques auxquels les T.I.H. sont exposés, qu'ils s'agissent de leur accès aux

droits ou accès aux marchés, interrogent régulièrement les équipes Linklusion sur la constitution d'une expertise juridique. En 2024, Linklusion envisage de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une cellule juridique.

B. Perspectives par activité

1. Mise en relation

L'objectif de l'année 2024 pour l'activité de mise en relation est de poursuivre la croissance soutenue de 2023, à savoir augmenter le nombre de mises en relation, d'entreprises clientes et de contractualisations, tout en solidifiant le partenariat avec Malt.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur l'augmentation des mises en relation entre les T.I.H. accompagnés dans le cadre du programme T.I.H-Booster et les entreprises.

2. Formation

En 2024, l'activité Formation se poursuit avec la production et la diffusion de contenus adaptés aux besoins des T.I.H :

- Des Ateliers Virtuels Interactifs, traitant de nouveaux sujets dont celui de la prévoyance, de l'utilisation de l'Intelligence Artificielle en milieu professionnel ou encore de la santé mentale ;
- Des Ateliers de consultation et d'expertises juridiques pour les T.I.H ;
- Les 36 fiches pratiques financées par l'Agefiph, s'appuyant sur des cas concrets vécus lors des accompagnements dans le cadre du programme T.I.H-Booster.

Par ailleurs, un nouveau Grand Prix Formation T.I.H, se clôturant par une cérémonie, sera organisé afin de récompenser la fidélité des T.I.H. à nos ateliers et de communiquer sur nos contenus.

De plus, un projet de formation innovant devrait voir le jour sous la forme d'un "serious game" afin d'acculturer aux enjeux des T.I.H.

S'agissant du partenariat avec la B.G.E, au vu de la satisfaction des participants et des besoins exprimés par les conseillers, il est convenu de le poursuivre jusqu'à fin 2024 afin de dispenser un maximum de formations au sein des antennes volontaires, en mettant l'accent sur les sujets de compensation du handicap et de santé mentale.

Concernant les bilans professionnels, projet créé avec le soutien de l'AGEFICE, la satisfaction des T.I.H. nous incite à en donner l'accès à un éventail plus large de T.I.H. et T.H. salariés ou en recherche d'emploi ayant un projet d'activité indépendante. Par ailleurs, il est envisagé de préparer la certification "Qualiopi" pour ce bilan de compétences afin d'ouvrir ce projet à d'autres opportunités de financements.

Enfin, en 2024, Linklusion a pour projet de créer un centre de formation certifié Qualiopi afin de proposer des formations finançables par le C.P.F., les OPCO ou d'autres opérateurs tels que France Travail. Pour ce faire, des processus répondant aux critères Qualiopi seront mis en place et testés

lors d'une formation avant le passage de la certification. De plus, une première formation en présentiel sera organisée pour 3 à 5 porteurs de projets et traitera de problématiques à la croisée de l'entrepreneuriat et du handicap.

3. Accompagnement

En 2024, le programme T.I.H-Booster va continuer de se déployer, sans nouvelles ouvertures prévues, mais plutôt dans l'objectif d'atteindre une taille permettant d'avoir deux collaborateurs Linklusion dans chaque territoire.

Pour autant, les équipes Linklusion continuent d'être sollicitées dans un certain nombre de territoires pour y ouvrir de nouvelles E.I.T.I. A ce stade, Linklusion envisage d'attendre les éléments de cadrage de la phase 3 de l'E.I.T.I. (voir chapitre plaidoyer E.I.T.I) avant d'envisager de nouvelles ouvertures.

Par ailleurs, l'équipe T.I.H-Booster poursuit sur sa lancée de professionnalisation de l'accompagnement amorcée en 2023 avec le développement de l'accompagnement social et de la méthodologie de compensation du handicap.

4. Recherche et études

Pour l'année 2024, les activités de recherche se poursuivent à travers la mise en œuvre du projet de recherche sur l'évaluation de l'impact de l'accompagnement des T.I.H. par les sorties, avec plusieurs étapes :

- Identification d'un échantillon de T.I.H ;
- Réalisation d'entretiens semi-directifs avec l'échantillon de T.I.H. et leurs chargés d'accompagnement ;
- Analyse des données récoltées et formalisation de cas ;
- Production d'un rapport de recherche et communication.

Enfin, d'autres projets sont prévus pour 2024 :

- Finalisation et diffusion de l'étude « AVENIR T.I.H. » ;
- Création d'un blog de vulgarisation scientifique autour des sujets de recherche de Linklusion ;
- Obtention d'un financement pour un second projet de recherche sur un serious game à destination des T.I.H ;
- Lancement d'une méthode de recherche collaborative pour impliquer activement les équipes de Linklusion dans la production de mini-projets de recherche.



Partie 4. Nos partenaires



Partie 5. Annexe

Description textuelle de l'organigramme

Les co-gérants de Linklusion sont :

- Didier ROCHE, associé ;
- Olivier ARNAUD-BLANCHARD, associé et Directeur-Général ;
- Jean-Marc PARIZE, associé.

La direction et les fonctions siège :

- Olivier ARNAUD-BLANCHARD est également le directeur général de Linklusion.
- Vinh TRINH est le directeur administratif R.H. et financier, épaulé par Clara THOMAS-FERRE, cheffe de projet administratif RH et financier.

L'équipe T.I.H-Booster siège :

- est dirigée par Marie BRIAND, directrice des E.I.T.I, épaulée par Eva SCHOTTE et Camille THARREAU, coordinatrices du programme T.I.H-Booster.
- Eva SCHOTTE est également coordinatrice « social », accompagnée de Margaux AUBIN, chargée d'accompagnement social.
- Charlotte RABOZZI intervient en tant que coach certifiée.

L'équipe T.I.H-Booster territoriale :

- Chloé RICHARD est responsable T.I.H-Booster 78 et 92 ;
- Ingrid COPPIN est responsable T.I.H-Booster 44, épaulée par Perrine MORLOT, chargée d'accompagnement ;
- Tanguy PICOT est responsable T.I.H-Booster 93 ;
- Clémence DUCATTEAU est responsable T.I.H-Booster 59 ;
- Sophie JOLAINE est responsable T.I.H-Booster 95 et chargée de projets F.S.E ;
- Mina DONNY est responsable T.I.H-Booster 75 ;
- Leslie CHATAIGNEAU et Léa REGINAULT sont co-responsables T.I.H-Booster 77 et 91 ;
- Baptiste TROUINARD est responsable T.I.H-Booster 69 ;
- Victor CANON est responsable T.I.H-Booster 33 ;
- Camille THARREAU et Laure PHAM sont co-responsables T.I.H-Booster 34 ;
- Anna SCHNEYER est responsable T.I.H-Booster 38 ;
- Emma ZAHN est responsable T.I.H-Booster 31 ;
- Séverine GRASLAND est responsable T.I.H-Booster 35 ;
- Elisée SILUE et Estelle CORBRION sont co-responsables T.I.H-Booster 13.

Par ailleurs, les autres activités sont :

- Le pôle Formation est constitué de Marie CHARLEMAGNE, co-responsable de la formation. Un ou une second(e) co-responsable est en cours de recrutement.
- Elodie PROSPERI est directrice du développement et de la recherche, accompagnée de Narcis HERACLIDE, responsable de la recherche. L'équipe sera bientôt renforcée par le recrutement d'un ou d'une chef(fe) de projet compensation.
- L'équipe Relations entreprises & marketing est pilotée par Sarah QUINEAU, directrice commerciale et marketing. Au sein de cette équipe, Jalil BOUCIF est responsable de l'impact et chargé de sourcing, Arnaud LEVENEUR est responsable commercial et Nina DAHMANE est cheffe de projet communication et marketing.

MERCI !



Hamza
Développeur web
Paris



Amandine
Consultante handicap
Toulouse



Sabooj
EA communication
Paris



**ESAT du
Pont des Meuniers**
Hazebrouck



**Sophorn
Masseur**
Nantes



Gwenaëlle
Graphiste
Lille



Caroline
Box cadeaux
Paris